

GRANDS AVANTAGES POUR LES ASSOCIES.

LE SOUVERAIN PONTIFE ACCORDE L'INSIGNE FAVEUR DE L'AUTEL
PRIVILÉGIÉ POUR TOUTES NOS MESSES: NOTRE ASSOCIATION
EST AFFILIÉE A L'ARCHICONFRÉRIE DE ROME.

Indulgences nombreuses :

204,672 CHEMINS DE LA CROIX DANS L'ANNÉE ET 9,678 MESSES.

Les Associés jouissent de plusieurs autres avantages considérables :

1. Ils font à la fois deux bonnes œuvres ; ils soulagent les morts et contribuent efficacement à la conversion des infidèles. Comme on le sait, nos messes sont dites par les Missionnaires. Franciscains des contrées infidèles et de la Terre-Sainte. Non-seulement ces pauvres Missionnaires n'ont pas d'honoraires de messes, mais le plus souvent ils manquent du nécessaire. Le Rme. Ministre Général de tout l'ordre franciscain, à Rome, à qui nous faisons nos remises, nous disait dans sa lettre datée, "Rome, Ara Cœli, 29 Novembre 1875. Je viens de recevoir votre lettre du 12 Novembre courant, avec la lettre de change pour 1530 francs, honoraires de 1200 messes, dont je me hâte de vous envoyer ci-joint le reçu. Ces messes ont été déjà distribuées entre nos 54 Missionnaires de l'Albanie turque. Cette aumône sert à leur procurer les moyens de vivre."

Le croirait-on ? Nos honoraires, c'est-à-dire, la rétribution légitime, quoique si petite, que nous donnons pour avoir la faveur insigne du St. Sacrifice, devient pour eux une aumône !)

(A-t-on aussi remarqué, par la date des lettres, qu'il ne s'est écoulé que dix-sept jours depuis l'envoi des 1200 messes jusqu'à leur distribution parmi les Missionnaires !)

2. Ils ont droit, par notre affiliation, à toutes les indulgences de l'Archiconfrérie de Rome pour les défunts, comme ils ont droit aux indulgences plénières spécialement accordées par le Souverain-Pontife à notre Association. Parmi ces indulgences, l'indulgence plénière à l'heure de la mort est très-précieuse, et vaut à elle seule plus que tous les petits sacrifices que l'on pourrait s'être imposés.

3. Ils ont de plus les grands avantages de l'autel privilégié que le Souverain Pontife a accordé spécialement pour toutes et chacune de nos messes. Or, on peut dire, après le Pape Pie VI, que chaque messe, jouissant ainsi des faveurs de l'autel privilégié, possède une efficacité extraordinaire pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

4. Après leur mort les Associés ont spécialement le bénéfice d'une Messe et d'un Chemin de la Croix, chaque année, de la part des autres Associés, par le fait que chaque associé appli-